

Luxembourg, le 2 novembre 2022

Objet : Projet de règlement grand-ducal¹ fixant les grilles horaires et les référentiels d'évaluation de la formation d'aide-soignant, régime francophone, première année, pour l'année scolaire 2022/2023. (6210HIR)

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
(24 octobre 2022)*

Avis de la Chambre de Commerce

Le projet de règlement grand-ducal sous avis (ci-après le « Projet ») a pour objet de fixer les grilles horaires et les référentiels d'évaluation de la formation d'aide-soignant, régime francophone, première année, pour l'année scolaire 2022/2023.

Il entend en effet mettre en place, à titre de projet d'innovation pédagogique, pour toutes les formations francophones d'aide-soignant et pour une durée limitée, des grilles horaires et des référentiels d'évaluation spécifiques.

Le secteur des soins nécessite de plus en plus de personnel polyglotte afin de pouvoir répondre aux besoins des patients qui se trouvent au cœur desdits soins. En l'occurrence, une main-d'œuvre qualifiée en luxembourgeois s'avère de plus en plus indispensable et ce, surtout au vu d'un vieillissement démographique. Il s'agit donc d'augmenter l'employabilité des futurs aides-soignants en ajoutant la langue luxembourgeoise en tant que module complémentaire obligatoire en complément des langues française et allemande offertes en modules facultatifs.

La Chambre de Commerce ne peut qu'encourager cette démarche lancée par le secteur des soins et soutenu par le lycée technique pour professions de santé.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

HIR/NMA

¹ [Lien vers le projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce](#)